

# RAPPEL.....

Les dossiers d'inscription doivent impérativement être complets  
**avant le 20/10/2017**

## Pièces à fournir :

- Feuille d'inscription renseignée et signée
- 1 photo
- 1 certificat médical portant la mention « pratique du tir à l'arc y compris en compétition »
- Le règlement de la cotisation  
(chèque à l'ordre de « Cie d'Arc Elan »)

Nous vous informons que l'inscription permet l'obtention de la licence et donc de l'adhésion à l'assurance. **A compter du 20/10/2017, les personnes non licenciées ne seront plus autorisées à monter sur le pas de tir** et ne pourront pas s'inscrire aux concours.